



C.2. RÈGLES CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS ÉCOLES DE TIR (CARABINE & PISTOLET)

C.2.1. Participation

À tous les niveaux, un club ne peut engager qu'une équipe officielle par épreuve prévue au programme. Éventuellement, dans la mesure des places disponibles, un nombre illimité d'équipes peuvent être engagées au niveau départemental. Elles seront toutes classées. Une seule équipe officielle peut être engagée au niveau régional.

C.2.1.1. Composition des équipes

La composition de l'équipe est soumise à certaines restrictions et obligations définies spécifiquement pour chaque épreuve (voir tableau ci-dessous). Elle peut également comprendre un remplaçant par catégorie pouvant être utilisé en cas de défection d'un des membres. En aucun cas, une équipe non complète, c'est à dire non composée d'un tireur dans chacune des catégories, ne peut participer à un échelon qualificatif ou à la finale nationale.

Tableau des possibilités de composition d'équipe par épreuve :

Épreuves	Nombre de tireurs dans l'équipe	Nombre de tireurs étrangers (ET) licenciés à la FFTir maximum
Écoles de tir Carabine 10 m	3	1
Écoles de tir Pistolet 10 m	3	1

Tout en respectant les règles énoncées ci-dessus, l'équipe peut être modifiée à chaque niveau. Elle doit, lors de la compétition, être encadrée par un capitaine qui ne doit pas être un membre de l'équipe, il est chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive au plus tard la veille du match et enfin, d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs.

C.2.1.2. Inscriptions

L'utilisation du modèle de fiche d'inscription est obligatoire. Ce modèle est disponible auprès des Ligues et sur le site internet fédéral. Pour être prise en compte, l'inscription doit parvenir, dans les délais imposés, aux comités d'organisation concernés pour les niveaux départemental et régional et à l'OCC-FFTir pour le niveau national.

À tous les niveaux, la composition de l'équipe peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée avant le début du match de qualification en utilisant notamment le remplaçant. Elle ne peut plus l'être entre le match de qualification et la phase finale.

C.2.1.3. Engagements

Aux niveaux départemental et régional, les organisateurs sont libres de fixer le montant des droits d'engagement.



C.2.2. Organisation

C.2.2.1. Programme

L'ensemble de la compétition est organisé sur un week-end ou éventuellement, en fonction du niveau (départemental ou régional) et du nombre d'équipes participantes, sur une journée.

La compétition se déroule en deux parties distinctes organisées successivement. À chaque niveau (départemental, régional et national), le programme est identique et comprend un match de qualification et des phases finales par élimination.

Modification du temps de tir pour le CDF Clubs avec prise en compte des temps d'installation. Ces temps seront les suivants :

30 minutes de tir par catégorie.

2 fois 10 minutes pour les changements de tireurs et leur installation au poste.

C.2.2.2. Match de qualification

Le match de qualification est tiré à chaque niveau par toutes les équipes participantes.

L'ensemble de l'équipe composée de 3 tireurs dispose de 2 heures réparties en 40 minutes par tireur, essais illimités compris, pour effectuer un match en 60 coups à raison de 20 coups par tireur.

Les membres de l'équipe effectuent leur tir en se relayant sur un même poste de tir. Chacun d'eux doit tirer ses essais avant les 20 coups de match et finir son tir avant d'être lui-même relayé par le tireur suivant. L'ordre de tir est imposé et les tireurs de l'équipe doivent commencer par le tireur « Benjamin », ensuite le « Poussin » et enfin le « Minime ». Ils disposent chacun de 3 cibles d'essais et de 20 cibles de match.

Comptage des points : pour l'épreuve carabine 10 m de ce match de qualification et à tous les échelons, le comptage des points s'effectue au dixième.

À l'issue de ce match, les équipes sont classées d'après le total obtenu en additionnant les résultats de chacun des membres de l'équipe.

Au niveau départemental et régional, ainsi que pour la qualification au niveau national, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : addition de la dernière série de chaque tireur.

Lors de la finale nationale, en cas d'égalité, la règle de barrage suivante est appliquée : total des mouches de l'équipe.

Le palmarès fait apparaître successivement la place, le numéro et le nom du club, le résultat individuel de chaque tireur et son classement au sein de l'équipe, puis enfin, le total obtenu par l'équipe, complété le cas échéant, par le résultat d'un éventuel barrage.

Les 16 premières équipes sont qualifiées pour les phases finales. En fonction des niveaux, départemental et régional, le nombre d'équipes participant aux phases finales peut varier. Il est fixé par l'instance qui organise la compétition et dépend des capacités d'accueil de celle-ci et du nombre d'équipes classées au match de qualification. Dans le cas où le



nombre d'équipes participant à la phase finale ne permet pas d'organiser de duels entre toutes dès le 1^{er} Tour, les équipes « sans adversaires » sont qualifiées d'office pour le tour suivant.

C.2.2.3. Déroulement des phases finales

Les équipes sont classées dans un tableau en fonction de leur classement du match de qualification. Elles sont opposées une à une dans une succession de matchs par élimination (1/8 de finale, 1/4 de Finale, 1/2 Finale, Petite Finale et Finale) organisés sous forme de duels individuels, effectués entre les tireurs de chaque équipe.

L'équipe classée 1^{re} à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 16^e.

L'équipe classée 2^e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 15^e.

L'équipe classée 3^e à l'issue des qualifications rencontre l'équipe classée 14^e...

Les membres de chaque équipe sont appariés en fonction de leur catégorie au sein de l'équipe. Les membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Les tireurs duellistes peuvent s'auto arbitrer pour définir le vainqueur de chaque duel individuel. En cas de doute ou de contestation, la décision finale revient aux arbitres.

En cas d'égalité constatée entre deux membres opposés d'équipes duellistes, un barrage sous forme de duel est effectué jusqu'à la victoire de l'un des deux. Chaque membre d'équipe remportant son duel marque 1 point.

À chaque duel, l'équipe gagnante est celle dont le nombre de membres a remporté le plus de victoires. Quel que soit le nombre de duels remportés individuellement, l'équipe gagnante marque 1 point. L'équipe ayant remporté le plus de points est qualifiée pour le tour suivant (1/2 Finale, Petite Finale) et ce jusqu'à la Finale.

Le nombre de duels individuels pour chaque tour des phases finales est défini comme suit :

1/8 de Finale 16 équipes en 3 manches gagnantes: de la 9^e à la 16^e place

1/4 de Finale 8 équipes en 3 manches gagnantes : de la 5^e à la 8^e place

1/2 Finale 4 équipes en 4 manches gagnantes : Finalistes

Petite Finale 2 équipes en 4 manches gagnantes : de la 3^e et 4^e place

Finale 2 équipes en 4 manches gagnantes : de la 1^{re} et 2^e place

Le premier tour des phases finales débute par un temps d'installation sur le pas de tir incluant la préparation et les essais et n'excédant pas 5 minutes. Lors des tours suivants il n'y a plus d'essais et la préparation est limitée à 1 minute (une fois l'installation faite au poste). Les 3 membres des 2 équipes duellistes tirent en même temps. Chaque duel se tire sur 1 plomb en 1 minute maximum. En cas d'égalité les barrages sont tirés également sur 1 plomb en 1 minute. Lors des phases finales, il n'y a plus d'incident (admis ou non), le tireur concerné perd son duel.

En cas de tir sur cible électronique, le changement des faces avant abîmées, sera impératif.



C.2.3. Échelons

C.2.3.1. Niveau départemental

Il est organisé par le comité départemental. Il regroupe tous les clubs souhaitant engager, éventuellement dans chacune des épreuves, une équipe au championnat de France des clubs.

Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les comités départementaux transmettent simultanément les résultats à la Ligue concernée et à l'OCC-FFTir.

Buts :

Le niveau départemental permet de décerner le titre de champion départemental des clubs et de qualifier pour le niveau régional.

C.2.3.2. Niveau régional

Il est organisé par la Ligue. Il regroupe les clubs champions de chaque département et, en fonction des capacités d'accueil, le maximum des meilleurs clubs suivants en tenant compte des résultats des matchs de qualification de chaque département. Ce classement régional des clubs est effectué par la Ligue en coordination avec tous les départements concernés.

Dans les 2 jours qui suivent la compétition, les Ligues transmettent les résultats à l'OCC-FFTir.

Par soucis d'uniformité, à partir du moment où 9 équipes sont engagées sur le match de qualification, la phase finale débute à partir des 1/8^e de finale et non des 1/4 de finale. Le programme informatique réalisé par la FFTir et à disposition des Ligues, donne le détail des oppositions entre chaque club pour chaque tour des phase finale.

Buts :

Le niveau régional permet de décerner le titre de champion régional des clubs à l'issue des phases finales, et de qualifier, pour le championnat de France, les clubs entrant dans les critères de qualification de chaque épreuve.

C.2.3.3. Championnat de France

Il est organisé par la FFTir. Les divisions n'existant pas pour le championnat de France écoles de Tir, l'équipe doit, à l'issue des matchs de qualification de niveau régional, faire parti des 40 qualifiées dans cette épreuve au championnat de France des clubs : 28 équipes championnes régionales plus les 12 meilleures équipes suivantes.

Le total de l'équipe est calculé en additionnant les résultats des 20 coups du match de qualification de chacun des 3 tireurs « Poussin, Benjamin et Minime ». La participation au niveau régional est obligatoire pour accéder au championnat de France.

Lors de ce championnat de France, l'équipe classée 4^e sera également appelée au podium et se verra remettre un diplôme.

Buts :

Le championnat de France permet, dans chaque épreuve, de décerner le titre de champion de France des clubs.



C.2.4. Défection ou désistement

Dans tous les cas, les clubs qui font défection ou qui se désistent, sans raison particulière et motif valable, sont exclus des classements officiels.

Cas de Défection ou de désistement :

Il peut exister 3 cas de défection ou de désistement, d'un ou plusieurs clubs, pour la participation au championnat de France :

- Les champions de Ligue.
- Les promus du classement régional.
- Pas d'organisation de tour régional dans la Ligue.

Dans le 1^{er} cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le vice-Champion de Ligue après finales. Dans le 2^e cas, le club qui fait défection ou qui se désiste est remplacé par le club suivant du classement général des clubs du niveau régional. Dans le 3^e cas, la place libérée est attribuée au club suivant du classement général des clubs du niveau régional.

C.2.5. Documentation administrative et technique

Des documents administratifs et techniques ont été élaborés pour les inscriptions d'équipes aux différentes épreuves à tous les niveaux et pour être utilisés au championnat de France des clubs. Ils ont pour but de faciliter les diverses organisations et nous vous en conseillons leur utilisation. Tous ces documents ont été conçus sous Excel (PC ou Mac) et permettent d'avoir une uniformisation de gestion. Ils sont disponibles auprès des Ligues et sur le site fédéral www.fftir.org.